

INTERVIEW

UNIVERS CARCÉRAL

« C'est toujours la galère »

Entretien : Luc Caregari

Christian Richartz est le président de l'asbl « Eran, eraus... an elo ? », qui se préoccupe du sort des personnes qui sortent de prison aussi bien que des conditions de vie et de travail des détenu-e-s. Il s'explique au woxx.

woxx : *Pourriez-vous nous expliquer les motivations qui ont conduit à la création de votre asbl ?*

Christian Richartz : Le nom est programme. Même si des gens nous disent souvent de le changer, parce qu'il serait trop compliqué. Mais je pense qu'il décrit très bien tous les volets de nos activités. Le but était de mieux encadrer la personne incarcérée au moment où elle peut sortir de prison. Les problèmes majeurs sont connus : comment se loger et comment trouver un emploi dans cette situation. Il y a des ONG comme la 'Stëmm vun der Strooss', le Comité national de défense sociale (CNDS) ou encore l'Asti qui offrent des services à ces personnes, mais pas uniquement à elles, ce qui fait que ce n'est pas assez. Et notre idée était justement d'agir sur cette problématique précise.

Avez-vous le sentiment que l'État ne fait pas assez pour la réinsertion des personnes qu'il emprisonne ?

Cet 'assez' est difficile à définir. Nous essayons d'être aussi réalistes que possible. Il faut surtout garder à l'esprit que le prisonnier n'est pas un cas social lambda. À la base, c'est une personne qui est en conflit avec l'État. Elle a passé du temps derrière les barreaux parce qu'elle a enfreint des règles édictées par l'État. Donc, l'idée qu'elle se fait du monde est forcément manichéenne : tout le monde est contre moi, et surtout l'État est mon ennemi. C'est ce que nous avons pu constater. Je pense que les services conventionnés et subventionnés par les autorités ne sont pas orientés spécifiquement vers cette population. D'autant plus que nous avons fait des visites à tous ces acteurs avec lesquels nous souhaitons évidemment coopérer. Le problème est que leurs offres ne coïncident pas avec les besoins de quelqu'un qui sort de prison. Après sept ans, vous avez perdu dans beaucoup de cas votre réseau d'ami-e-s et votre famille, mais les logements mis à disposition par ces structures sont soumis à de longues listes d'attente, parfois de deux années et demie. Mais un-e prisonnier-ière sort à une date précise et a besoin de se loger dans l'immédiat et de trouver un travail aussi vite que possible, pour stabiliser sa situation. Si ce n'est pas le cas, le risque de

récidive, surtout pour les personnes incarcérées pour délits de drogue, est élevé. Nous avons pu le constater nous-mêmes : la gare de Luxembourg est un endroit toxique pour ces gens, mais souvent aussi le dernier refuge.

« Un des grands problèmes du Luxembourg, ce sont les détenu-e-s provisoires. »

Où voyez-vous précisément la plus-value de votre asbl dans le tissu social ?

Nous pourrions organiser une sorte de dispatching. Cueillir les gens à la sortie de la prison et les réorienter vers les diverses structures d'aide déjà en place. J'ajouterais qu'il y a deux cas de figure en ce qui concerne les personnes qui quittent cet univers : il y a celles et ceux qui à la fin de leur peine seront transféré-e-s à Givenich, où ils et elles seront pris-e-s en charge par des structures comme 'Défi-Job', à même de leur procurer l'aide nécessaire. Ce sont les autres et notamment les personnes au terme d'une détention préventive qui, pour une raison ou une autre,

tombent à travers les mailles du système. Et un des grands problèmes du Luxembourg, ce sont les détenu-e-s provisoires. Notre système judiciaire est fait ainsi : dès que vous avez un problème avec la justice, on vous met derrière les barreaux.

Donc, vous êtes moins critiques envers l'État que face à la justice ?

Il y a des choses dans le domaine étatique que nous voyons d'un regard critique, mais la justice est tout autre chose. Un exemple concret serait le cas de l'ex-joueur de football en équipe nationale Daniel Da Mota, qui vient d'être condamné à du sursis pour abus de faiblesse. On peut penser ce qu'on veut des faits commis, mais le fait reste que Da Mota a été arrêté et mis en prison pour quelques semaines. Alors que pour ce délit, si c'est une première condamnation, le sursis est de rigueur - ce qui est arrivé finalement. Ce jeune homme a beaucoup perdu à cause de son incarcération, et l'on peut se demander pourquoi il était absolument nécessaire de l'incarcérer et pourquoi ne pas lui avoir mis un bracelet électronique. Et ça, c'est juste un exemple connu. Il y a d'autres affaires plus graves, pour lesquelles les détenu-e-s provisoires ne peuvent pas sortir de

Président de l'association
« Eran, eraus... an elo »,
Christian Richartz tente de faire bouger
les lignes pour les détenu-e-s
au Luxembourg, des personnes
souvent oubliées.

prison avant leur procès - coupables ou non. C'est la chambre du conseil qui décide du sort de ces personnes. Ça se passe simplement comme ça : vous demandez votre libération provisoire, vous avez rendez-vous devant ladite chambre avec trois juges qui lèvent ou baissent leur pouce. Et cela peut mener à des situations compliquées. Le weekend dernier, nous étions face à un ressortissant chilien incarcéré il y a onze mois pour vol et qui - à sa propre surprise - a été libéré. Il s'est donc retrouvé devant le portail de Schrassig avec son jean et son t-shirt et un peu moins de 50 euros en poche. Il avait notre numéro, donc nous avons pu le récupérer, lui payer une nuit d'hôtel et le train vers ses proches en France. Bref, pour les détenu-e-s provisoires, c'est toujours une galère, libéré-e-s ou non.

Au-delà des personnes détenues, avez-vous l'idée de vous engager pour leur entourage ?

Oui, c'est une des pistes que nous poursuivons actuellement. Une idée serait de fonctionner en tant que point de contact pour les familles qui se trouvent dans de mauvais draps à cause de l'incarcération d'un-e de leurs proches. Quand par exemple le seul revenu de la famille vient à man-

quer, ce n'est jamais une bonne nouvelle pour la famille. Les enfants de détenu-e-s peuvent aussi souffrir de stigmatisations. Dans d'autres pays, comme en Allemagne, il existe tout un tas de programmes pour ces enfants, qui se voient proposer une participation à des groupes qui font des camps ou des excursions ensemble - une chose qui n'existe pas du tout au Luxembourg.

« Nous constatons que sur les conditions de ces 300 personnes qui travaillent dans ces services, l'État a failli sur toute la ligne. »

Ce sont des idées qui nécessitent pourtant aussi des moyens financiers.

Nous avons fait des demandes auprès de l'Œuvre grande-duchesse Charlotte et de la fondation grand-ducale. Mais nous n'en sommes qu'au début avec ces démarches. L'idéal serait d'être conventionnés à terme avec le ministère de la Famille, voire le ministère de la Justice. Pour l'instant, nous avons pu récupérer trois personnes



©PRIVE

au portail de Schrassig et nous leur avons payé l'hôtel et le train pour rejoindre leurs familles - parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Notre trésorier et moi avons avancé ces sommes et nous espérons pouvoir toucher une subvention pour exécuter des actions similaires de façon plus systématique, car besoin il y a.

Votre association a aussi une orientation plus politique : sur votre site, vous vous engagez pour une meilleure application du bracelet électronique et pour une réforme du système carcéral. Pourriez-vous préciser un peu vos objectifs ?

Un des grands problèmes au Luxembourg est très concret et concerne les conditions de travail des détenu-e-s. Nous avons connaissance d'un cas où une personne, après avoir purgé une peine de prison de 15 ans, doit payer par mois 1.000 euros aux parties ci-

viles et un loyer de 700 euros, mais ne gagne que 2.000 euros. Donc, il ne lui reste que 300 euros pour vivre. À notre question de savoir pourquoi il n'avait pas payé plus tôt les parties civiles, sa réponse a été que pendant les 15 années d'incarcération, il n'avait gagné que 350 euros par mois, pour un boulot de 35 heures par semaine dans la blanchisserie des hôpitaux. Nous constatons que sur les conditions de ces 300 personnes qui travaillent dans ces services, l'État a failli sur toute la ligne. Nous avons eu une réunion en ligne avec le parti vert la semaine dernière et ses représentants nous ont donné raison - du moins Charles Margue - sur le fait que ce que les ministres de la Justice de leur parti ont fait dans le domaine des travailleurs-détenus et de la formation qualifiante ces sept, voire huit dernières années est une catastrophe. Aussi en ce qui concerne la caisse de pension : si vous sortez de prison

INTERVIEW

©WIKIPEDIA, LES MELOURES



Un endroit où il ne fait pas bon vivre : la prison de Schrässig.

après 15 ou 20 ans, et il y a beaucoup de personnes dans ce cas, car le Luxembourg est très sévère avec les peines de prison en comparaison avec le reste de l'Europe, vous n'avez pas cotisé et vous vous retrouvez dans une situation très pénible. Nous en avons référé au ministre Félix Braz, qui s'est montré totalement insensible à cette problématique. Mais sa successeuse Sam Tanson a commencé à agir dans le bon sens. Une de ses premières actions a été une visite de la blanchisserie, et elle nous a donné raison quelques semaines plus tard lors d'une entrevue.

« Pour un ministre vert, je pense que ce bilan est calamiteux. »

Les conditions de travail derrière les barreaux sont-elles vraiment pires qu'à l'étranger ?

En ce moment, il y a un mouvement associatif un peu partout en Europe pour faire bouger les systèmes vers plus de justice. Le Conseil de l'Europe fait pression aussi d'ailleurs. Un exemple concret serait l'Espagne, où,

malgré le fait que le système judiciaire et répressif connaît beaucoup de problèmes, les conditions de travail et les paies sont meilleures. Mais c'est vrai que c'est un problème un peu partout en Europe. La résistance est en marche et a déjà mis des propositions concrètes sur la table, comme la section française de l'Observatoire international des prisons, qui a élaboré un 'Statut social du travailleur détenu' - un document très bien documenté et très utile. Et pour un pays qui compte parmi les plus riches de l'Europe, il devrait être possible de ne pas exploiter les personnes incarcérées d'une façon pire que d'autres. Surtout qu'au Luxembourg, il y a un détail subtil : la blanchisserie des hôpitaux est une société coopérative qui appartient aux hôpitaux. Son dernier bilan publié au registre de commerce répercute un bénéfice de 100.000 euros. Et cela avec le travail de 60 - en tout il y a environ 300 travailleurs détenus : 60 dans la 'Spidolswäscheri' et les autres dans les différents ateliers : peinture, buanderie, imprimerie - personnes payées deux euros l'heure par une entreprise privée au nez et à la barbe de l'État. Je pense que c'est pour le moins problématique.

Qu'en est-il des formations en prison ?

C'est un autre volet auquel on veut s'attaquer. La prison de Schrässig dispose d'ateliers dans lesquels, jusqu'il y a cinq ou six ans, des formations ont été proposées par des maîtres d'enseignement technique - les mêmes que dans les lycées techniques. Sous l'égide du ministre Félix Braz, ces formations ont été supprimées, sans prévoir d'alternatives. Pour un ministre vert, je pense que ce bilan est calamiteux. Surtout que la population carcérale est jeune et souvent sans formation. Comment veut-on réinsérer les détenu-e-s sur le marché du travail quand ils et elles n'ont même pas pu faire une formation pendant leur peine ? C'est totalement incompréhensible pour nous.

D'autant plus que la population carcérale est spéciale au Luxembourg.

Oui, presque un-e détenu-e sur deux est en provisoire. Et un certain pourcentage reçoit des peines inférieures à ce qui est prévu par la loi à cause de la violation du délai raisonnable. Mais ce sont des faits qui ne sont pas connus du public. Un autre pro-

blème est le bracelet électronique, disponible depuis deux ans et demi pour éviter une détention préventive. Depuis, pas un seul détenu n'a pu en profiter. La même chose vaut pour la justice restaurative, où un dialogue est installé entre victime et criminel-le - avec à la clé des compensations de peine. Selon la réponse à une question parlementaire récente, il paraît que tout est en place : il ne manquerait qu'un seul cas de figure où l'idée de la justice restaurative pourrait s'appliquer. C'est encore une preuve de l'inertie de notre système à tous les niveaux, judiciaire comme politique. Et notre raison d'être, c'est finalement de mettre les choses en mouvement pour que les conditions de vie des prisonniers, pendant et après leur temps en cellule, s'améliorent et soient en phase avec la société.